



Département du **CALVADOS**
 Arrondissement de **VIRE**
COMMUNE D'AURSEULLES

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION
 DU CONSEIL MUNICIPAL D'AURSEULLES**

Date de la Réunion :	21 octobre 2021	Nombre de membres	
Date de convocation :	14 octobre 2021	En exercice :	23
Date d'affichage :	14 octobre 2021	Présents :	20
		Pouvoirs :	2
		Votants :	22

L'an deux mil vingt et un, vingt et un octobre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal d'AURSEULLES, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la salle des fêtes d'ANCTOVILLE, 42 Rue de la Médiathèque, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Gérard LEGUAY**, Maire d'AURSEULLES, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

M LEGUAY Gérard, maire d'Aurseulles, M PATRIX Gérard 1er adjoint, Mme LEBLOND Geneviève 2ème adjoint et maire délégué d'Anctoville, M TOUDIC Michel 3ème adjoint et maire délégué de Longraye, Mme LEMAIRE Christine 4ème adjoint et maire délégué de St Germain d'Ectot, M QUILICHINI Yves 5ème adjoint, Mme RICARDE Virginie 6ème adjoint, M DECLOMESNIL Jean-Marie, maire délégué de Torteval-Quesnay, Mme LAVENDER Marie-Claire, maire délégué d'Orbois, M BENEVILLE Marc, maire délégué de Sermentot, M LOSLIER Thierry, M EUSTACHE Denis, Mme LECHEVALLIER Magali, maire délégué de Feuguerolles sur Seules, M GALOPIN Stéphane, Mme CHRÉTIEN Karine, Mme HOSPITAL Julie, Mme MERLET Alexandra, M LEBRUN Basile, Mme TREVET Ludvine et M FORTIN Christian formant la majorité du conseil municipal en exercice.

Étaient absents excusés : M GODMET Xavier a donné pouvoir Mme TREVET Ludvine, Mme LEDOUX Anita a donné pouvoir à M FORTIN Christian.

Était absente : Mme BRIARD Angélique.

Secrétaire de séance : Madame Christine LEMAIRE a été désignée secrétaire de séance. Madame Sophie MARIE, rédacteur principal était présente pour l'assister dans sa fonction.

Délibération N° 2021.10.21-76

OBJET : Salles des fêtes tarifs locations 2022

Monsieur Le Maire **propose** de réviser les tarifs des locations des salles communales à compter du **1^{er} janvier 2022** ; sauf pour la salle de Saint Germain d'Ectot car dès le commencement des travaux de réhabilitation de la mairie la salle ne sera plus louée.

Monsieur Le Maire **propose** également que la salle sera gratuite pour les inhumations.

Monsieur Le Maire rappelle la procédure de locations des salles communales

Procédure de location

Etape 1: Réservation

Etablir une convention de location en 3 exemplaires (Mairie annexe/ Mairie Anctoville /Intéressé)
Encaissement des arrhes = 1/2 du tarif de location (article comptable 752)
(arrhes= non remboursable sauf cas de force majeure)
Paiement uniquement par chèque
Demander une attestation d'assurance (responsabilité civile)

Etape 2: WE de location

Vendredi soir : paiement du solde par chèque = 1/2 du tarif de location
+ Caution de 200 € + Caution 400 € (article comptable 752)
Lundi matin : Paiement des charges par chèque (article comptable 7588)
Faire état des lieux contre signé Entrée/sortie (Permet encaissement de la caution si problème)
Chaque chèque doit être établi au même nom que le titulaire de la convention.

Monsieur Le Maire ouvre le débat.

Les élus des communes déléguées de Longraye et de Torteval-Quesnay ne souhaitent pas mettre pour leur salle respective de caution pour le bruit occasionné par les locataires.

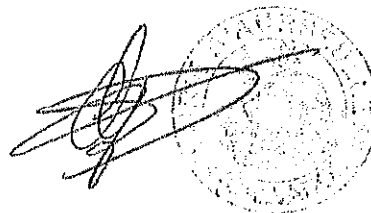
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ **Accepte à l'unanimité des membres présents et représentés** (sauf 1 abstention pour le tarif location week-end des hors commune salle d'Anctoville) ; à compter du **1^{er} janvier 2022**, les tarifs des locations des salles, du matériel, du tarif de la location et du forfait du nettoyage de la salle d'Anctoville. Voir le tableau des tarifs joint à la délibération.
- ✓ **Accepte à l'unanimité** pour la gratuité de la salle pour les inhumations.
- ✓ **Dit** que les tarifs sont applicables au 1^{er} janvier 2022 pour toutes nouvelles réservations à compter du 22 octobre 2021. Les locataires qui ont déjà réservé pour 2022 paieront le tarif applicable en 2021.
- ✓ **Accepte** la procédure de location telle présentée ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,
Le 29 octobre 2021

Le Maire,

Gérard LEGUAY



Tarif location de la vaisselle et du forfait nettoyage salle d'Ainctoville	
Articles	Tarifs
Assiette	3.50
Assiette à dessert	3.50
Assiette creuse	3.50
Fourchette	2.50
Couteau	2.50
Cuillère de table	2.50
Cuillère à café	2.50
Fourchette à poisson	2.80
Couteaux à poisson	2.50
Verre ballon à eau	2.00
Verre ballon à vin	2.00
Coupe	2.00
Verre à apéritif - Jus de fruit	2.00
Tasse	2.12
Soucoupe	1.63
Broc verre	3.26
Plat ovale Inox 41cm	5.92
Plat ovale Inox 46cm	7.24
Plat rond Inox 33cm	10.74
Plateau de service	5.98
Louche Inox	3.42
Soupières Inox 24cm	11.77
Légumiers inox 24cm	7.83
Sauclères	9.80
Corbeilles à pain Inox	5.13
Coupelles à épices	2.49
Serveuse à café Inox	13.95
Saladiers empilable verre	3.84
Range couverts+ couvercle	11.57
Casiers de rangement verres	10.00
Casiers de lavage	46.57
Chariot de service	249.96
Forfait nettoyage si la salle n'est pas rendue propre	100,00

Tarifs locations salles communales								
COMMUNES		Anctoville	Longraye	St Germain d'Ectoto				Torteval-Quesnay
location W.E.	habitants cne	180.00	130.00	été	80.00	hiver	95.00	140.00
	hors cne	300.00	170.00	été	95.00	hiver	110.00	180.00
location 1 jour	habitants cne			été	30.00	hiver	40.00	
	hors cne			été	40.00	hiver	50.00	
vin d'honneur	habitants cne	65.00	40.00					40.00
	hors cne	100.00	50.00					50.00
couvert avec location salle	habitants cne	0.70						
	hors cne	1.00						
verres avec vin d'honneur	habitants cne	0.05						
	hors cne	0.10						
caution détérioration		200.00	200.00	été	200.00	hiver	200.00	200.00
caution bruit		400.00	0.00	été	400.00	hiver	200.00	0.00
vaisselle cassée voir tableau suivant								
Associations communes		gratuite pour les associations de la commune avec obligation de rendre la salle propre						
Electricité		selon la consommation et le tarif EDF						

Tarifs des locations du matériel			
Matériel disponible à Anctoville	tente seule	30,00	Matériel réservé aux habitants de la commune d'AURSEULLES
	tente + 30 chaises	40,00	
	30 chaises	15,00	
	chaise cassée	5,00	
	tables + 2 bancs	5,00	
Matériel disponible à SGE	tables	2,50	
	chaise unité	0,30	
	Barnum uniquement les habitants cne	200,00	